



**LOTISSEMENT**

*Le Petit Bois*

3/9 chemin Jean d'Arsac  
33320 LE TAILLAN-MÉDOC

## **CONDITIONS DE VENTE & PLANNING PRÉVISIONNEL**

### **CONDITIONS DE VENTE**

- ✓ Versement d'un dépôt de garantie de 5 % du prix du lot, à la signature du compromis de vente.
- ✓ Obtention d'un permis de construire par l'Acquéreur.
- ✓ Purge des recours non acceptée par le Vendeur.
- ✓ Obtention d'un prêt bancaire par l'Acquéreur (le cas échéant).
- ✓ Mise en place d'une Garantie Financière d'Achèvement (GFA) des travaux de finitions par le Vendeur.

### **PLANNING / ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL**

- Pose d'une option sur le lot : ..... Jour J
- Validation de la simulation bancaire (le cas échéant) : ..... J + 8 jours
- Signature de la proposition d'achat pour réservation officielle du lot : ..... J + 10 jours
- Signature de la promesse de vente et versement caution 5 % : ..... J + 21 jours
- Dépôt de la demande de prêt bancaire (le cas échéant) : ..... J + 2 mois
- Dépôt du dossier de permis de construire : ..... J + 3 mois\*
- Obtention du permis de construire : ..... J + 5 mois
- Obtention du prêt bancaire\* (le cas échéant) : ..... J + 5 mois ½
- Signature de l'acte authentique : ..... J + 6 mois

\* ou dès réception, par le Vendeur, de l'arrêté de « vente par anticipation des lots », délivré par la Mairie.

### **FRAIS LIÉS À LA VENTE (À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR)**

- Première provision pour frais de fonctionnement de l'Association Syndicale Libre (ASL) : 300 €.
- Provision pour dégradation éventuelle de la voirie : 1 000 €.
- Frais d'enregistrement du compromis : 125 €.
- Participation aux frais de bornage : 0 €.
- Frais de dépôt de pièces : 0 €.

### **DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU VENDEUR**

- Copie d'une simulation de financement avec mention du taux d'endettement (si demande de prêt) émanant d'un établissement bancaire ou d'un courtier, sous 8 jours à compter de la date de la pose d'une option sur le lot.
- Copie de l'attestation de demande de prêt bancaire (le cas échéant), dans les 8 jours de la demande.
- Copie du récépissé de dépôt du dossier de permis de construire, sous 8 jours.
- Copie de la demande de pièces complémentaires au dossier de permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur (le cas échéant).
- Copie du dépôt des pièces complémentaires, sous 8 jours (le cas échéant).
- Copie de l'accord ou du refus du permis de construire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.
- Copie de l'accord ou du refus de prêt bancaire, sous 8 jours après sa réception par l'Acquéreur.

**SEVERINI**  
*Patrimoine*